



Blonay, le 9 décembre 2025

Préavis N° 27-2025 concernant l'acquisition de la villa jumelle sise au chemin de Bahyse 24 à Blonay, parcelle no 4657, pour un montant total de CHF 1'075'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 5 décembre 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 27-2025,

vu les rapports de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (57 oui, 0 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir la villa jumelle sise au chemin de Bahyse 24 à Blonay, parcelle no 4657;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet;
- de financer le montant de CHF 1'075'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 décembre 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Charles Morard

La secrétaire



Ariane Wunderli